

Je ne m'attarderai pas à lire le télégramme, mais je m'y référerai, en demandant au ministre d'en poursuivre sérieusement l'étude. Je sais que l'affaire est examinée attentivement et j'espère que le ministre et ses collaborateurs arriveront, après avoir considéré l'ensemble de la question, à la conclusion que, dans ce cas, les pêcheurs avaient raison et qu'un assouplissement de ces règlements se justifie pleinement à l'avenir.

M. Regier: L'honorable député me permettra-t-il ici de poser une question? A-t-il reçu, de la part d'organismes de pêcheurs ou de milieux intéressés à la pêche, des demandes le priant de souscrire à l'initiative du gouvernement en vue d'appliquer la clôture?

M. Patterson: Appuyer les règlements?

M. Regier: Oui.

M. Patterson: Non, je n'ai pas reçu d'observations en ce sens. Tous se sont prononcés contre. Je pourrais peut-être consigner au compte rendu la dernière partie de ce télégramme:

Résolution pleinement appuyée par *United Fishermen and Allied Workers Union*, George Hahn, M.P., Tom Irwin, M.P., George Mussallem, chambre de commerce de Maple-Ridge, George Parkinson, chambre de commerce de Fort-Langley, Ted Kuhn, le reeve Oppy, Eric Flowerdew, conseil de Langley, qui tous étaient présents.

On vient de me rappeler que M. Ted Kuhn était le candidat conservateur qui a fait la lutte à mon honorable ami de New-Westminster.

Il y a eu de longues discussions en d'autres occasions et l'on a fait allusion, au cours du débat actuel, à l'exploitation des eaux du Fraser à des fins hydro-électriques. Mes amis qui siègent de l'autre côté ont réussi à faire mention, au cours du débat, des propositions Wenner-Gren en vue de l'aménagement du fossé des montagnes Rocheuses. On a mentionné cette question sans insister, il y a quelques jours, au cours d'un autre débat; je tiens à dire que les déclarations formulées à cet égard se fondent apparemment sur de fausses prémisses. Je dois donc en conclure que ces déclarations et ces insinuations devaient se fonder sur des motifs politiques. Je demande aux députés qui ont entendu ces affirmations de prendre ce point en considération lorsqu'ils réfléchiront à cette question.

Le moment est venu de tenter un effort réel en vue de concilier la question de la pêche et celle de l'énergie électrique, en ce qui concerne la Colombie-Britannique. Il existe de grandes divergences de vues et, de part et d'autre, on ne semble pas manquer d'arguments, les uns soutenant énergiquement

les intérêts de la pêche et les autres prétendant que, vu les mesures prises jusqu'ici pour aider le poisson à atteindre les frayères et pour protéger les alevins dans leur voyage vers la mer, il n'y a pas lieu de retarder davantage l'aménagement de centrales hydro-électriques sur les cours d'eau fréquentés par le saumon.

Je ne suis pas en mesure de trancher la question du point de vue technique. Je regrette de n'être pas encore en possession du témoignage rendu par le général McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, devant le comité des affaires extérieures. Je crois que ce qui a été dit, au cours de cette discussion, sur la pêche et l'énergie électrique a un rapport étroit avec la question en discussion.

L'un des problèmes les plus considérables qui se posent du point de vue de la mise en valeur des ressources énergétiques de la Colombie-Britannique est celui de la possibilité de mettre en valeur les ressources hydrauliques du Fraser, qui, comme ne l'ignorent pas les honorables députés, est le grand cours d'eau le plus riche en saumon qui reste sur le continent nord-américain. Au cours du débat auquel avait donné lieu cette question, le président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale a consigné au compte rendu un bref exposé de certaines vues. Afin que l'on comprenne bien de quoi il s'agit, il vaudrait peut-être mieux que je donne lecture, avant tout, de la question que je posais moi-même au général McNaughton. On trouvera à la page 264 du compte rendu du comité permanent des affaires extérieures, ce qui suit:

M. Patterson:

D. Je partage votre avis à ce sujet, mais d'autres éléments interviennent ici, je pense, et il faut s'y arrêter.

R. Oui, je voudrais en effet qu'on s'arrête à tous les aspects de la question.

Le président: Il y a une chose sûre; c'est que, si le général McNaughton n'est pas né en Colombie-Britannique, il parle comme s'il l'était.

Le témoin: Il faut dire que j'y ai habité un moment. J'ai eu l'honneur de commander autrefois cette région militaire, monsieur le président.

M. Patterson:

D. Je souhaite que vous puissiez convaincre les honorables députés ici présents des merveilleuses chances d'avenir de la Colombie-Britannique.

R. Avec votre permission, je vais donner lecture d'extraits du rapport de l'enquêteur désigné par la *Federal Power Commission* des États-Unis. Il s'agit ici d'une enquête à laquelle avait procédé monsieur Marsh au sujet de ce qu'il appelle une décision rendue en l'affaire de la *Mountain Sheep and Pleasant Valley (Pacific North West Power Co.)*, déposée le 23 juillet 1957. Cette affaire avait suscité une controverse et provoqué un vif mouvement de l'opinion publique en ce qui concerne la question de savoir s'il fallait préférer l'énergie au saumon dans le bassin du Columbia.

[M. Patterson.]